



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS D
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN L

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 064-216400655-20260427-2026_37-DE

S²LO

Séance 27 avril 2026 à 20h30 /
2026ko apirilaren 27ko biltzarra, arratseko 20:30ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
21 avril 2026 / 2026ko apirilaren 21a	27	27

Etaient présents / Hor izenak :

LUBERRIAGA Bénédicte, MOUHICA Jean Pierre, OZCORTA LARZABAL Élodie, MAURY Christian, CLUCHIER Florence, ZITTEL Erick, MERCIER Marie, OROZ Mikel, AZARETE Jean Louis, MUNIER Frédéric, IRAZOQUI Christine, DAGUERRE Sandrine, DÉSERT Xabi, ROUSSEAU Dominique, GUISON Valérie, ISASA Didier, DELQUÉ Sabine, SALAÛN Anne-Cécile, CATTEAU Marie, MORICEAU Mathieu, CHARRIER Alain, MANTEROLA Elorri, ARIN LARRAÑAGA Iraia, TAILLEBOIS Laura, SOLORZANO Eki, LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie CATTEAU

2026-37 Participation classes de neige pour enfants de l'école publique d'Ascain/Elurretako eskolarendako Azkaingo eskola publikoko haurrentzat diru laguntza

Il est proposé de réactualiser le mode de participation de la commune aux enfants fréquentant l'Ecole Publique d'Ascain qui sont partis en séjour de classes de neige à Gourette du 1^{er} au 6 février 2026.

L'aide proposée s'élèverait à 14 €/jour/enfant, plafonnée à 70 € (5 jours).

Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune ou élève en classe ULIS, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant.

La mesure concernerait les classes de neige des CM1 et CM2. Cette année 36 élèves sont concernés.

Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 2 520 € (32 enfants d'Ascain + 4 enfants classe ULIS X 70 €) à verser sur le compte « Les Hirondelles » de l'Ecole Publique.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de participer pour la sortie scolaire pour un séjour de 5 jours en séjour de classes de neige des enfants de l'Ecole Publique à hauteur de 2 520 € (32 enfants d'Ascain + 4 enfants classe ULIS X 70 €) à verser sur le compte de « Les Hirondelles » de l'Ecole Publique au vu de l'effectif ayant réellement effectué le séjour.

FIXE les conditions suivantes : habiter la commune, aide octroyée deux fois dans la scolarité de l'enfant, plafond de 70 €/enfant pour 5 jours (14 €/jour).

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

La Maire / Auzapez Anderea,

Bénédicte LUBERRIAGA

